

Infos-parents

Septembre 2026

Voici le bulletin d'informations des parents
de l'école de l'Aquarelle-Armand-Frappier

Site internet de l'école : <https://delaquarelle.cssdgs.gouv.qc.ca/>

Il est désormais possible de nous informer en quelques clics de l'absence de votre enfant via Clic école

Heures d'ouverture du secrétariat : 7 h 45 à 11 h 45 et 12 h 45 à 15 h 45

Bonjour chers parents,

Nous espérons que ce début d'année scolaire se déroule agréablement pour vous et votre famille. Le mois de septembre est une période dynamique, marquée par la nouveauté, l'adaptation et la mise en place de nouvelles habitudes.

À l'école comme à la maison, nous travaillons ensemble afin d'offrir aux enfants un environnement sécurisant et propice à leur réussite.

Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre précieuse collaboration ainsi que pour votre compréhension en ce début d'année. Ce fut un réel plaisir de retrouver nos élèves et de les accueillir dans leur milieu scolaire.

En unissant nos efforts, nous contribuerons à faire de cette année scolaire une expérience positive et enrichissante pour tous.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire!

Emmanuelle Dagenais
Directrice

Geneviève Desmarais
Directrice adjointe



Dates importantes	
7 septembre	Congé! Fête du travail!
9 septembre	Assemblée générale de parents à 18h15 à la cafétéria du pavillon Armand-Frappier (Élection des membres du conseil d'établissement). Merci d'utiliser la porte E. <i>Rencontre de parents à 19h15 pour les élèves de 3e, 4e et 5e année</i>
25 septembre	Course de couleurs pour tous les élèves en après-midi
1er et 2 octobre	Photos scolaires
5 octobre	Journée pédagogique (Élections)
12 octobre	Congé de l'Action de grâce!
23 octobre	Journée pédagogique "école"
13 novembre	Journée pédagogique

CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2207

Le calendrier scolaire 2026-2027 est disponible sur le site web de l'école. Les journées pédagogiques école et bassin ont été ajoutées. Vous pouvez le consulter sur le site Internet de l'école.

TRANSPORT SCOLAIRE ET SERVICE DE GARDE

Pour des raisons de sécurité, aucun changement de statut ne sera accepté entre le 3 juillet et le 15 septembre 2026 septembre inclusivement. Nous voulons nous assurer de diriger les enfants aux bons endroits.

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Il est important d'informer le secrétariat de tout changement d'adresse courriel. Merci!

MÉDICAMENT

Les membres du personnel de l'école peuvent administrer un médicament seulement si le formulaire d'autorisation pour l'administration de médicaments a été rempli par le parent. De plus, le médicament doit être présenté dans un contenant sécuritaire obligatoirement avec la prescription du médecin, le nom de l'enfant, le numéro de son groupe, le nom du médicament, le dosage, la durée et l'heure de l'administration de ce médicament.



SERVICE DE GARDE - INFORMATIONS IMPORTANTES

-Départ le midi

SVP, il est important d'informer les membres de l'équipe du service de garde si vous prévoyez venir chercher votre enfant à l'heure du dîner.

Adresse : sdg.delaquarelle@cssdgs.gouv.qc.ca

-Service traiteur/caféteria

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler qu'un service de traiteur pour les dîners vous est offert, appelé Les p'tits becs fins. Si vous êtes intéressé, je vous invite à aller sur leur site internet : <https://www.lesptitsbecsfin.ca/>

Nous rappelons également que les enfants n'ont pas accès au four micro-onde à l'heure du dîner.

-**La première facturation** sera déposée sur Clic école à la fin du mois de septembre. Un courriel vous sera envoyé quand ce sera fait.

-Pour les **journées pédagogiques**, un formulaire d'inscription (Forms) vous sera envoyé par courriel deux semaines à l'avance afin d'inscrire votre enfant.

-Pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement de notre établissement, nous vous rappelons que les parents ne sont pas autorisés à circuler librement dans l'école lorsqu'ils viennent chercher leur enfant. Si un objet a été oublié, une éducatrice accompagnera l'enfant pour aller le récupérer.

-À noter : à partir de 17h, l'accès au deuxième étage est fermé.

PHOTOS SCOLAIRES

À noter que les photos scolaires auront lieu le 1er octobre prochain pour le pavillon de l'Aquarelle et le 2 octobre pour le pavillon Armand-Frappier. Un courriel suivra sous peu afin de vous transmettre plus d'informations.

ARRIVÉE EN VÉLO LE MATIN

Nous avons constaté que plusieurs vélos ne sont pas barrés le matin aux support à vélos. Afin d'éviter tout vol ou bris de vélos, merci de vous assurer que vos enfants puissent bien les barrer dès leur arrivée à l'école. Merci de votre collaboration!

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour les bibliothèques de chacun des pavillons. Vous avez 1 ou 2 heures par semaine à donner? Nous vous invitons à venir nous aider à placer les livres sur les étagères ainsi qu'à effectuer diverses autres tâches liées à la bibliothèque. Merci beaucoup pour votre aide et votre précieux temps!

SÉCURITÉ AUTOUR DE L'ÉCOLE

Encore une fois, nous désirons vous remercier pour votre grande collaboration concernant la sécurité autour de l'école.

Nous désirons rappeler quelques règles importantes :

À partir du lundi 22 septembre, nous demandons aux parents de ne pas entrer sur la cour avec les enfants, vous devez les déposer à la clôture le matin pour l'entrée des classes.

Consignes relatives aux débarcadères

Pavillons Aquarelle et Armand-Frappier

Chers parents,

Afin d'assurer la sécurité de tous les élèves et de favoriser une circulation fluide lors des périodes d'arrivée et de départ, nous vous demandons de prendre connaissance des consignes suivantes et de les respecter en tout temps.

Le matin

Débarcadère de la rue Marotte

Pour qui?

Tous les élèves arrivant à pied, à vélo, en trottinette ou en voiture.

1. Les élèves doivent attendre sur le trottoir avant 7 h 50. Aucune surveillance n'est assurée avant cette heure.
2. À compter de 7 h 50, les élèves peuvent accéder à la cour d'école. La surveillance débute à ce moment.
3. Une intervenante est présente au débarcadère afin d'aider les élèves à descendre des véhicules de façon sécuritaire.
4. Les automobilistes doivent avancer jusqu'à la place libre la plus près de la sortie avant de faire descendre leur enfant.
5. Dès que l'enfant est sur le trottoir, le conducteur doit quitter immédiatement le débarcadère. Nous vous invitons à utiliser votre clignotant afin de signaler votre intention de rejoindre la voie de sortie.

Débarcadère de la rue Sainte-Catherine

Pour qui?

Les élèves fréquentant le service de garde le matin (ouvert de 6 h 45 à 7 h 50).

1. De 6 h 45 à 7 h 30, les automobilistes immobilisent leur véhicule et accompagnent leur enfant au besoin lors de sa sortie du véhicule avec son sac et sa boîte à lunch
2. À compter de 7 h 30, deux intervenantes prennent le relais pour accueillir les élèves, les aider à descendre du véhicule et récupérer leurs effets personnels. Les automobilistes doivent demeurer dans leur voiture. Nous vous demandons de vous assurer que le sac et la boîte à lunch sont facilement accessibles avec l'enfant.
3. Dès que l'enfant est sur le trottoir, le conducteur doit reprendre la route afin de libérer le débarcadère.
4. Le stationnement du personnel est réservé exclusivement aux membres du personnel.

Débarcadère des autobus du pavillon Armand-Frappier

Pour qui?

Les élèves fréquentant le service de garde du pavillon Armand-Frappier.

1. De 6 h 45 à 7 h 30, les automobilistes peuvent y déposer leur enfant afin qu'il accède au service de garde par la porte E.
2. À compter de 7 h 30, ce débarcadère est fermé à la circulation automobile afin de permettre l'arrivée sécuritaire des autobus scolaires.

En fin de journée

Le service de garde ouvre ses portes à **15 h 15**.

À compter de cette heure, les débarcadères peuvent être utilisés par les parents qui viennent chercher leur enfant au service de garde, dans le respect de la signalisation et des règles de circulation en vigueur.

Exception : le débarcadère des autobus du pavillon Armand-Frappier peut être utilisé à partir de 15 h 15 seulement lorsqu'aucun autobus n'y est présent.

VOYAGE DES FAMILLES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Veillez noter qu'en aucun temps un enseignant n'est dans l'obligation de fournir le plan de travail et les devoirs pour la période d'absence de votre enfant. Les enseignants sont souvent mal à l'aise avec ce fait et avec raison. La planification se fait souvent à la semaine selon le rythme du groupe. Il est donc difficile pour un enseignant de prévoir à l'avance ce qui sera fait en classe.

De ce fait, les périodes de récupération s'adressent aux élèves qui ont certaines difficultés. Les élèves qui prennent des vacances en compagnie de leurs parents ne sont pas nécessairement priorisés pour ces périodes. Merci de votre collaboration qui fera en sorte que votre enfant puisse se sentir à l'aise dans ses apprentissages à son retour.

Emmanuelle Dagenais
Directrice

Geneviève Desmarais
Directrice adjointe